

DÉLIBÉRATION N°2026-56

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	6
Quorum :	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 juillet 2026 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 22 septembre 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Le Président
de l'université de Nîmes
Signé électroniquement par : Benoît Roig
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Président de Nîmes Université
Benoît ROIG



Nîmes, le 23 juin 2026

Le président de l'EPE Nîmes Université

A

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil
d'administration

Objet : Convocation au Conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université

En application du Décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir participer à la séance du conseil d'administration qui se déroulera le :

Mardi 07 juillet 2026 à 09h00

Organisé en présentiel, salle du conseil du site Vauban de l'établissement

ORDRE DU JOUR

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Point d'information sur l'EPE

Point 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 19 mai 2026

RH

Point 3. Approbation du régime indemnitaire (intéressement et complément indemnitaire annuel) des personnels BIATSS (titulaires et contractuels)

FORMATION

Point 4. Approbation des maquettes d'enseignement du master BIOTIN et du DU PAREO 2026-2027

Point 5. Approbation de la maquette d'enseignement du diplôme d'établissement "étudiant-entrepreneur" (D2E-PEPITE)

Point 6. Approbation de la demande d'accréditation de la nouvelle mention de licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs

Point 7. Approbation des calendriers universitaires 2026-2027 relatifs au Campus de Mende

RECHERCHE

Point 8. Approbation du montant de l'attribution de cartes cadeaux dans le cadre d'une étude

VIE ETUDIANTE

Point 9. Approbation du financement des projets alloués dans le cadre du FSDIE INITIATIVES CVEC

UNIFOP

Point 10. Approbation des tarifs de la formation continue pour les formations diplômantes (Licences, licences professionnelles, master).

Point 11. Présentation du rapport d'activité de la formation professionnelle universitaire (UNIFOP) en 2025.

Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Benoît ROIG
Président de Nîmes Université

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPE NIMES UNIVERSITE**

Séance du 19 mai 2026

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'EPE Nîmes Université.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Nicolas CADENE

Représentant de la Ville de Nîmes

Madame Sandrine CLOAREC

Directrice du Centre Régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier

Monsieur Didier PAQUETTE

Représentant CFDT

Madame Véronique THIREAU

Elue - Collège A

Monsieur Jean-Philippe MANDALENNA

Elu- Collège A

Madame Michela DENI

Elue - Collège

Madame Vanessa MONTEILLET

Elue - Collège B

Monsieur Sylvain RIGAUD

Elu-collège B

Madame Aurélie GONCALVES

Elue – Collège B

Madame Carine MOULIN

Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Madame Corinne MEJAN

Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Nabil GOMRI

Elu- Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Jean BLANCHARD

Ancien Médecin chef colonel du SDIS

Madame Véronique PALMER

Directrice de l'UDAF30

Madame Delphine PAUL

Directrice de l'ESBAN

Monsieur Yannick MOUREAU

Directeur de l'IFME

Monsieur François MARTINEZ

Chef d'établissement du lycée Dhuoda

Membres présents avec voix consultatives :

Madame Pascale BOURRAT, Directrice Générale des Services

Monsieur Nicolas LEROY, Premier-Vice-Président

Madame Axelle CADIERE, Vice-Présidente Recherche

Monsieur Sylvain OLIVIER, Vice- Président Formation

Monsieur Marc OLIVAUX, Monsieur le Vice-Président partenariats et entrepreneuriat

Madame Anne Lise TAIBI, Vice- Présidente Vie étudiante et Vie de campus

Madame Armelle Le NATUR, Directrice du service universitaire des activités physiques et sportives de Nîmes Université

Madame Anne-Laurence MENNESSIER, Directrice du service de la documentation

Procurations :

Madame Julie DELALONDE, Représentante de la région Occitanie, est représentée par **Monsieur Didier PAQUETTE**, Représentant CFDT du GARD.

Madame Valérie COURTIN, Directrice du Département Universitaire de Maïeutique de la faculté de médecine et **Monsieur David TEBIB**, Président de l'USAM, sont représentés par le Président.

Monsieur Romain MILLOT, Elu Collège B, est représenté par **Madame Aurélie GONCALVES**, Elue Collège B.

Monsieur Wilfried TOSSOU, Elu Collège Usagers, est représenté par **Madame Vanessa Monteillet**, Elue Collège B.

Membres invités présents :

Monsieur Romain MOLINA

Représentant de la Rectrice de l'académie de Montpellier

Monsieur Franck OURTAL

Chef d'établissement du Lycée Ernest Hemingway

Monsieur Yannick Martiquet

Directeur de cabinet de Nîmes Université

Madame Elisabeth RICHARD

Secrétaire Générale de l'ESBAN

Membres excusés :

Monsieur Denis LANOY

Représentant de Nîmes Métropole

Madame Annissa MEGZARI

Représentante du CHU de Nîmes

Secrétaire de séance :

Madame Marie TARDIF

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Point d'information sur l'EPE

Point 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2026

Point 3. Approbation des conventions et marchés publics signés par le président en 2025

RH

Point 4. Abrogation de la délibération N° 2021-63 du 30 septembre 2021 relative au forfait mobilité durable

Point 5. Approbation de la mise à jour du montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) applicable aux catégories B (prise en compte de la prime de fonction informatique – PFI)

DSI

Point 6. Approbation de la Charte de gestion du poste de travail

Point 7. Approbation de la Charte relative à l'attribution et à la gestion de la téléphonie mobile

FORMATION

Point 8. Approbation des maquettes d'enseignement pour l'année 2026-2027

Point 9. Accréditation de l'offre de formation de Nîmes Université 2027-2032

VIE ETUDIANTE

Point 10. Approbation du bilan de la CVEC

Point 11. Approbation du financement des projets alloués dans le cadre du FSDIE INITIATIVES CVEC

UNIFOP

Point 12. Présentation de la révision de la politique tarifaire de la formation professionnelle universitaire

Point 13. Approbation de l'ouverture du Diplôme universitaire "gestion des biens publics"

Point 14. Approbation de l'ouverture du Diplôme universitaire "transitions écologique et énergétique des collectivités territoriales"

Point 15. Approbation de l'ouverture du Diplôme universitaire "formation des élus pour la gestion des collectivités territoriales rurales"

Point 16. Approbation de l'ouverture du Diplôme universitaire "métiers de la création, métiers d'arts et entrepreneuriat"

Questions diverses

INFORMATIONS GENERALES

Le Président de l'EPE ouvre la séance par la présentation du nouveau représentant de la Ville de Nîmes qui prend la parole pour partager la conviction profonde de la Ville selon laquelle l'université constitue un bien commun du territoire. À ce titre, ses acteurs ont vocation à être des partenaires pleinement engagés dans son développement. La Ville de Nîmes entend ainsi soutenir l'essor de l'université, notamment à travers l'élargissement de l'offre de formation et le renforcement de son ancrage dans les dynamiques économiques et culturelles locales. Elle demeure également attentive à ce que les conditions de vie et d'études des étudiants soient à la hauteur de leurs ambitions.

- **Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour**

Le Président de l'EPE demande aux membres l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif au repyramidage des enseignants chercheurs. Le repyramidage des enseignants-chercheurs est un dispositif visant à rééquilibrer la structure des corps universitaires en augmentant le nombre de postes de rang supérieur, notamment de professeurs des universités. Il permet ainsi d'offrir davantage de perspectives d'évolution de carrière aux maîtres de conférences, tout en renforçant l'attractivité et la reconnaissance des parcours académiques. La notification de promotions éligibles pour Nîmes Université ayant été transmise tardivement à l'université, le point à l'ordre du jour n'a ainsi pas pu être ajouté dans les délais.

L'ajout du point est accepté par les membres.

- **Evènements**

Le Président de l'EPE convie les membres à découvrir l'exposition présentée dans la chapelle Hoche, *Atmosphère vivante*, de l'artiste contemporain japonais Season Lao.

Il annonce également que, le 5 juin, l'établissement accueillera successivement une délégation de directeurs généraux des services (DGS), puis les présidents d'université dans le cadre d'un séminaire annuel. S'agissant des DGS, c'est la délégation du Sud de la France qui sera reçue.

- **Décret relatif aux frais différenciés**

Le Président de l'EPE informe les membres du décret relatif aux droits d'inscription des étudiants internationaux extracommunautaires. Ces étudiants acquittent des droits d'inscription majorés, d'environ 2 900 € en licence et 3 900 € en master. Jusqu'à présent, les établissements pouvaient accorder des exonérations partielles ou totales. À Nîmes Université, des exonérations étaient notamment accordées aux étudiants originaires de pays à faible indice de développement humain. Le projet de décret prévoyait initialement de limiter les exonérations à 10 % des étudiants internationaux. Cette disposition aurait fortement pénalisé l'établissement, qui accorde actuellement environ 150 exonérations sur un total de 700 étudiants internationaux, dont 300 sont extracommunautaires. L'application d'un tel plafond aurait conduit à faire supporter les droits d'inscription complets à un nombre important d'étudiants étrangers. À ce stade, le ministère est revenu sur cette première proposition et envisagerait un plafond d'exonération fixé à 30 % pour l'année en cours, puis à 20 % à compter de l'année suivante. Le Président souligne enfin que la procédure de sélection des étudiants internationaux via Campus France était déjà largement engagée et que les établissements avaient d'ores et déjà notifié des décisions d'admission à certains candidats. Afin de tenir compte de cette situation, le projet de décret prévoit qu'il ne s'appliquera qu'aux étudiants dont la décision d'admission sera intervenue après sa date de publication.

- **Budget**

Le Président rappelle que, lors du dernier conseil d'administration, Nîmes Université a été en situation de retour à l'équilibre financier, l'un des trois indicateurs réglementaires ayant dépassé le seuil autorisé. Le taux de masse salariale s'établissait ainsi à 83,9 %.

L'établissement a obtenu une dérogation lui permettant de présenter un budget rectificatif assorti d'une note précisant les mesures envisagées pour revenir à l'équilibre. Cette note, en date du 13 mai 2026, présente la situation de l'Université au regard de plusieurs indicateurs relatifs aux effectifs étudiants, à l'offre de formation et à la situation financière, en comparaison avec la moyenne des universités françaises. Elle met en évidence le besoin d'un accompagnement renforcé, notamment en matière de moyens humains et d'encadrement pédagogique.

Ainsi, le taux d'encadrement est d'un enseignant pour 38,7 étudiants à Nîmes Université, contre un enseignant pour 19,2 étudiants en moyenne au niveau national. Par ailleurs, les effectifs étudiants ont progressé de 70 % au cours des dix dernières années, alors que l'augmentation nationale est comprise entre 13 % et 15 %.

L'établissement se caractérise également par une forte proportion d'étudiants inscrits en licence et en licence professionnelle, soit 87 % des effectifs, contre une moyenne nationale de 60 %, ce qui génère des besoins importants en matière d'enseignement. En outre, 14 % des étudiants de première année de licence sont titulaires d'un baccalauréat professionnel, contre 4,3 % au niveau national. La part des étudiants issus d'un baccalauréat technologique est également supérieure de trois points à la moyenne nationale.

Le Président souligne également que, dans de nombreux établissements, les vice-présidents bénéficient de décharges totales d'enseignement afin d'exercer leurs responsabilités nationales, ce qui n'est pas envisageable à Nîmes Université compte tenu de ses contraintes de moyens.

S'agissant des personnels, 58 % des personnels BIATSS sont contractuels alors qu'ils devraient, pour une part significative, relever de statuts de titulaires. À titre de comparaison, la moyenne nationale est de 35 %. La proportion d'enseignants-chercheurs est, en revanche, proche de la moyenne nationale (58 % contre 59 %), tandis que celle des enseignants du second degré demeure nettement inférieure (21 % contre 39 %).

Au regard de ces éléments, le Président estime qu'il est particulièrement difficile pour Nîmes Université de résorber une situation dont les causes ne lui sont pas directement imputables. Une lettre a, à cet effet, été adressée au ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Il rappelle enfin que, rapportée au nombre d'étudiants, la subvention pour charges de service public (SCSP) représente environ 4 000 euros par étudiant à Nîmes Université, contre une moyenne de 7 300 euros dans les universités de même catégorie.

- **Direction**

Le Président de l'EPE présente la Secrétaire Générale de l'École des Beaux-Arts, qui remplacera l'actuelle représentante de l'École afin d'assurer l'intérim, et la remercie pour son implication depuis le début de l'EPE. La Directrice des Beaux-Arts souligne, quant à elle, l'importance de la coopération dans le cadre de l'EPE et remercie les services ainsi que les équipes de l'université pour leur engagement auprès de l'École.

Point 1. Point d'information sur l'EPE

Le Président de l'EPE indique que deux rapports, l'un de la Cour des comptes et l'autre de l'Inspection générale, ont été publiés à la suite de l'évaluation du dispositif des établissements publics expérimentaux (EPE). Ces rapports préconisent la pérennisation du modèle, avec un passage vers le statut de grand établissement sans nouvelle phase expérimentale. Il rappelle qu'Unîmes constitue un EPE singulier en raison de la diversité de ses partenaires.

Concernant la régulation de l'enseignement privé, un article du projet de loi relatif à l'expérimentation prévoit sa prolongation et devrait être examiné par le Sénat au mois de mai. Quoi qu'il en soit, Unîmes maintient son calendrier de sortie de l'expérimentation au début de l'année 2028. Cette échéance implique le dépôt d'une demande de sortie début 2027, précédée de la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation entre octobre et décembre 2026 et d'une visite du Hcéres au printemps 2027.

S'agissant du statut de grand établissement, le Président précise que les établissements composantes conserveront leur statut actuel. Le passage de l'EPE au statut de grand établissement s'effectuera de manière continue dès lors que les statuts de l'EPE n'évoluent pas de manière substantielle. Les représentants élus conserveront également leur mandat. Il souligne la forte volonté, notamment portée par France Universités, de garantir le maintien du statut des établissements composantes.

En revanche, l'intégration de nouveaux établissements associés a été envisagée, mais celle-ci modifierait le principe de présidence tournante. Certains acteurs pourraient ainsi être intégrés sous la forme d'établissements partenaires comme cela est le cas avec le CHU.

Le représentant de l'IFME souligne que, au-delà des aspects institutionnels, des projets concrets se développent, notamment l'ouverture, dès cet automne, d'un diplôme universitaire de socio-oncologie en partenariat avec l'IFME. Ce projet, consacré à la prise en charge des personnes atteintes de cancer, constitue une première en Europe. Il est soutenu par le réseau international Guideline International Network, qui fédère près de 80 instituts de santé publique à travers le monde, ainsi que par la Haute Autorité de santé.

Le Président de l'EPE conclut en rappelant que la valeur ajoutée de l'établissement réside précisément dans l'articulation et la complémentarité de ses différents partenaires, qui contribuent ensemble à son rayonnement et à sa notoriété internationale.

Point 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-31 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026 **Unanimité**

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026 est approuvé.

Point 3. Approbation des conventions et marchés publics signés par le président en 2025

La Directrice Générale des Services présente le point en précisant qu'il s'agit de plusieurs types de conventions et de contrats publics présentés en conformité avec la délibération de délégation de pouvoir votée et relative aux conventions et marchés publics.

Conseil d'administration

Séance du 19 mai 2026

Page 7 sur 17

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-32 Approbation des conventions et des marchés publics conclus en 2025
Unanimité

La liste des marchés publics et des conventions conclus en 2025 est approuvée.

Point 4. Abrogation de la délibération N° 2021-63 du 30 septembre 2021 relative au forfait mobilité durable

La Directrice Générale des Services présente le point en précisant que la délibération n° 2021-63 du 30 septembre 2021 relative au forfait mobilités durables prévoyait le versement d'un montant de 200 euros aux bénéficiaires.

Toutefois, l'arrêté d'application encadrant ce dispositif a été modifié et fixe désormais de nouveaux montants. En conséquence, la délibération initiale doit être abrogée. Il n'y a pas lieu d'adopter une nouvelle délibération, les dispositions réglementaires étant directement applicables.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-33 Abrogation de la délibération N° 2021-63 du 30 septembre 2021 relative au forfait mobilité durable
Unanimité

La délibération n°2021-63 du 30 septembre 2021 relative au forfait mobilité durable est abrogée.

Point 5. Approbation de la mise à jour du montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) applicable aux catégories B (prise en compte de la prime de fonction informatique – PFI)

La Directrice Générale des Services présente le point en indiquant que la délibération précédemment adoptée comportait une omission, la grille relative à la prime informatique applicable aux agents de catégorie B n'y ayant pas été intégrée. Il convient donc de procéder à cette régularisation afin de permettre à l'agent éligible d'en bénéficier.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-34 Approbation de la PFI pour les agents de catégorie B exerçant des fonctions informatiques
Unanimité

L'intégration de la prime de fonctions informatiques (PFI) dans l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) applicable aux agents de catégories B exerçant des fonctions informatiques est approuvée.

Point 6. Approbation de la Charte de gestion du poste de travail

La Directrice Générale des Services présente la charte, en précisant qu'elle encadre notamment les modalités de gestion et de sécurisation des données. Elle indique également que ce document sera remis aux agents concernés lors de la mise à disposition du matériel. Ce point a été préalablement présenté en CSAE.

Le représentant de la CFDT demande si des observations ou demandes ont été formulées par les organisations syndicales.

La Directrice Générale des Services indique que le projet a recueilli un avis favorable unanime en CSAE et que plusieurs remarques formulées par les organisations syndicales ont été prises en compte et intégrées au document.

En l'absence de remarques supplémentaires, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-35 Approbation de la charte de gestion des postes de travail

Unanimité

La charte de gestion des postes de travail est approuvée.

Point 7. Approbation de la Charte relative à l'attribution et à la gestion de la téléphonie mobile

La Directrice Générale des Services indique que l'université met des téléphones professionnels à la disposition de certains personnels. Il est apparu nécessaire de formaliser les conditions de cette mise à disposition, notamment en ce qui concerne les forfaits souscrits, les critères d'attribution en fonction des responsabilités exercées au sein de l'établissement, ainsi que le devenir de l'abonnement en cas de changement de fonctions.

Cette charte permet également de préciser les modalités de restitution du matériel, notamment lorsque les agents concernés cessent les fonctions justifiant la mise à disposition d'un téléphone professionnel.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-36 Approbation de la charte de gestion des postes de travail

Unanimité

La charte relative à l'attribution et à la gestion de la téléphonie mobile est approuvée.

Point 8. Approbation des maquettes d'enseignement pour l'année 2026-2027

Le Vice-Président Formation présente les maquettes de formation en indiquant qu'elles sont organisées selon une logique de blocs de compétences.

Il précise également les évolutions relatives aux crédits européens (ECTS) et aux volumes horaires. Les responsables de la filière de psychologie ont sollicité plusieurs modifications avant l'examen du dossier en conseil de la formation. Ainsi, dans la licence de psychologie « S'exprimer et communiquer à l'oral », correspond à l'enseignement de l'anglais et apparaît en rouge dans le document, initialement prévu au semestre 3, est reporté au semestre 4 en raison de l'indisponibilité des enseignants concernés.

D'autres ajustements portant sur les crédits et les ECTS, également identifiés en rouge, sont par ailleurs proposés.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-37 Approbation des maquettes d'enseignement pour l'année universitaire 2026-2027

Unanimité

Les maquettes d'enseignement pour l'année universitaire 2026-2027 sont approuvées.

Point 9. Accréditation de l'offre de formation de Nîmes Université pour 2027-2032

Le Vice-Président Formation présente le point relatif à l'accréditation de l'offre de formation pour la période 2027-2032. Il rappelle que Nîmes Université doit arrêter la liste des formations qu'elle souhaite proposer sur cette période afin d'être habilitée à délivrer les diplômes correspondants.

Il précise que l'établissement ne prévoit pas de modification substantielle de son offre de formation, laquelle demeure évolutive et suffisamment souple pour s'adapter aux besoins identifiés.

Parmi les évolutions envisagées figure l'ouverture, à compter de 2027, d'un nouveau master dans le domaine des Humanités (Arts, Lettres et Langues), porté par les enseignants de la filière d'anglais.

Le DU PAREO, identifié en rouge dans le document, ouvrira dès 2026, il a d'ores et déjà été approuvé par le conseil d'administration.

Par ailleurs, les référents du campus de Mende ont souhaité faire évoluer l'intitulé de la licence professionnelle « Tourisme » qui deviendrait « Métiers du tourisme et des loisirs ».

Pour le reste, l'offre de formation est reconduite à l'identique.

Une élue du collège B souligne, à titre d'illustration des évolutions engagées, l'exemple de la licence professionnelle « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs ». Cette formation, développée en partenariat avec l'UDAF et l'IFME, comporte une part importante d'enseignement à distance. Initialement conçue pour répondre aux besoins de formation continue des professionnels déjà mandatés, elle a été pensée dans une logique de rayonnement plus large grâce au développement du distanciel et à l'organisation de séminaires. Elle précise également qu'un partenariat est en cours de structuration avec l'UNAFOR, qui apportera son soutien au projet.

La Directrice de l'UDAF du Gard ajoute que l'ouverture de cette licence professionnelle permettra de créer de nouvelles perspectives professionnelles et de répondre aux besoins de recrutement dans ce secteur.

En l'absence de remarques supplémentaires, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-38 Approbation de l'accréditation de l'offre de formation de Nîmes Université pour la période 2027-2032

Unanimité

Le projet d'accréditation de l'ensemble de l'offre de formation de Nîmes Université pour la période d'accréditation 2027-2032 est approuvé.

Point 10. Approbation du bilan des actions menées par la CVEC en 2025

La Vice-Présidente Vie étudiante et Vie de campus présente le point en rappelant que la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), créée en 2018, constitue une contribution obligatoire. Elle précise que le bilan de son utilisation doit être présenté et approuvé chaque année et qu'il met en évidence plusieurs actions significatives menées au bénéfice des étudiants.

La CVEC a vocation à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie étudiante, notamment dans les domaines de la santé, du sport et de la prévention. Elle permet également de financer certains

emplois, non pérennes en raison du caractère fluctuant des recettes associées à cette contribution.

Pour l'exercice 2024, le reliquat s'élevait à 110 590 euros. En 2025, les recettes perçues au titre de la CVEC se sont élevées à 404 857 euros, pour des dépenses de 321 956 euros, portant le reliquat à 192 533 euros. Il est précisé qu'un montant de 31 434 euros a été mobilisé en 2025, ce qui explique le niveau du reliquat constaté.

S'agissant de la répartition des dépenses par nature, sept professionnels de santé sont rémunérés grâce aux crédits de la CVEC, parmi lesquels des psychologues, gynécologues, diététiciens et une sophrologue. Les dépenses consacrées à la santé représentent 51 % des crédits, soit une proportion largement supérieure au seuil réglementaire minimal de 15 %. Les actions en faveur du sport et de la vie étudiante représentent respectivement 22 % et 23 % des dépenses. Les crédits consacrés à la culture et au FSDIE demeurent, quant à eux, plus limités.

Parmi les actions réalisées figurent l'organisation d'ateliers et de journées nationales de sensibilisation à la santé, la location d'une borne de télé médecine ainsi que la mise en œuvre d'actions culturelles, telles que le festival Flamenco organisé en partenariat avec le Théâtre de Nîmes et proposé gratuitement aux étudiants, ou encore la journée du livre.

Des mesures en faveur de la santé et du bien-être des étudiants ont également été déployées, avec notamment l'acquisition d'un second distributeur de produits d'hygiène sur le site Hoche, la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques sur l'ensemble des sites de l'université et le maintien des aides sociales destinées aux étudiants en difficulté.

Dans le domaine sportif, les crédits de la CVEC ont permis de financer la location d'installations sportives, le développement d'activités sportives, le soutien au jubilé de l'Association sportive de Nîmes Université ainsi que l'acquisition de petits équipements destinés à améliorer la qualité des manifestations et des rencontres sportives.

Au titre du FSDIE, plusieurs projets ont été accompagnés, notamment un concours d'éloquence, la « Color Run », organisée sous la forme d'une course caritative, des actions de valorisation de la vie associative ainsi que l'acquisition d'instruments de musique dans le cadre d'actions de sensibilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS).

Enfin, s'agissant de la vie étudiante, la CVEC a contribué au financement de nombreuses animations et temps forts de la vie de campus, tels que les manifestations de pré-rentree, les festivités de Noël et de Pâques, avec notamment l'accueil d'un groupe de gospel. Elle a également permis l'installation de cabines téléphoniques acoustiques à la bibliothèque universitaire afin d'offrir aux étudiants des espaces isolés pour participer à des visioconférences dans de bonnes conditions.

Pour 2026 :

En fonctionnement : 160 000 €

Personnel : 160 618 €

Investissement : 60 000 €

Total : 380 618 €

Il est par ailleurs prévu d'aménager un espace dédié aux étudiants et aux associations étudiantes, sous la forme d'un foyer, afin de soutenir et de favoriser leur engagement au sein de l'établissement. Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 337 320 euros.

Le Président précise que ces éléments s'ajoutent à la mise en œuvre du dispositif de repas à 1 euro, instauré depuis le 4 mai 2026.

Une élue du collège A indique qu'un travail a été mené avec la filière Administration économique et sociale (AES) sur l'accès aux services publics au sein de l'université. Les étudiants ont choisi de travailler plus particulièrement sur les thématiques de la santé, de la culture et de l'éducation. Les enquêtes réalisées mettent notamment en évidence que 45,8 % des étudiants déclarent avoir déjà renoncé à des soins, en raison notamment d'une méconnaissance du service de santé universitaire et de la difficulté à obtenir un suivi régulier. Elle suggère qu'une communication plus soutenue sur ce service pourrait être envisagée, notamment par la diffusion du diaporama de présentation auprès des associations étudiantes. Elle précise que les données à Nîmes sont plus encourageantes que les données à l'échelle nationales.

La Vice-Présidente Vie étudiante et Vie de campus indique que le Service de santé universitaire bénéficie d'une forte visibilité grâce à la multiplication des actions d'information et de communication, notamment sur Instagram et les autres réseaux sociaux, ainsi qu'à l'occasion des commissions FSDIE et des commissions Vie étudiante.

Elle souligne toutefois que le centre de santé fait face à une demande très importante, entraînant des délais d'attente pour l'obtention de rendez-vous. Elle précise néanmoins que les étudiants sont reçus en priorité lorsqu'une situation présente un caractère d'urgence. Une fois la prise en charge engagée, un suivi régulier est assuré.

La Directrice du CROUS souligne la qualité du bilan et qu'une partie du FSDIE est dédié à l'accompagnement social des étudiants. C'est un fond d'aide permettant de débloquer des situations d'urgence. Sur l'accompagnement psychologique, le CROUS a des propositions dans ce cadre en résidences universitaires.

En l'absence de remarques supplémentaires, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-39 Approbation du bilan des actions de la CVEC menées en 2025 **Unanimité**

Le bilan des actions menées par la CVEC en 2025 est approuvé.

Point 11. Approbation du financement des projets alloués dans le cadre du FSDIE INITIA-TIVES CVEC

La Vice-présidente Vie étudiante et Vie de campus présente le point relatif aux projets faisant l'objet des financements :

- Concours d'éloquence ;
- Equipement sonorisation/micro ASNU ;
- Journée « comme on s'aime » (sensibilisation VSS association en avant toutes) ;
- Soirée culturelle des étudiants internationaux (Unîmes Nations) ;
- Formation aux gestes de premier secours PSC1 (SSE) ;

- Journée Beach volley (ASNU) ;
- Jubilé du SUAPS ;
- Semi-marathon Nîmes (préparation et participation athlètes ASNU) ;
- Achat de petits équipements de cuisine (soutien initiatives associatives - Vie étudiante) ;
- Achat de décoration événements (Pâques – Vie étudiante) ;

La somme allouée pour l'ensemble des projets est de 7846,75 €.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-40 Approbation du financement des projets alloués dans le cadre du FSDIE INITIATIVES CVEC

Unanimité

Le financement des projets alloués dans le cadre du FSDIE Initiatives CVEC est approuvé.

Point 12. Présentation de la révision de la politique tarifaire de la formation professionnelle universitaire

La Directrice de l'UNIFOP procède à la présentation des tarifs proposés pour les DU. La méthode jusqu'à présent était une autre méthode (non présentée pour les projets de DU présentés ce jour).

Cette année, il y a eu deux modifications pour le DU TCC de psychologie avec une augmentation de 2800 € à 3200 € pour le public financé, pour le non financé c'était 1500 € qui sont passés à 1800 €. Pour la deuxième année de DU, les modifications sont en rouge avec une augmentation de 400 € pour les publics financés et de 1500 € à 1800 € pour les publics non financés.

La pratique jusqu'à présent était de partir de l'existant puis de modifier à la hausse. Nous devons voir avec la nouvelle méthode de calcul comment revoir cette politique tarifaire.

Concernant le DU de droit pénal fiscal, un public cible qui n'avait pas été initialement identifié s'est manifesté : les élèves avocats. Afin de tenir compte de cette nouvelle catégorie de stagiaires, il est proposé de créer un tarif intermédiaire de 1 000 €, la formation ayant démontré une réelle attractivité.

La Directrice de l'UNIFOP présente les projets portés par la faculté de Design, développés en partenariat avec l'ESBAN. Chacun de ces diplômes universitaires est né de plusieurs constats et des besoins exprimés par les collectivités territoriales en matière de compétences destinées à valoriser le patrimoine public, tant sur les plans culturel, touristique et de l'attractivité des territoires, tout en assurant la maîtrise des cadres juridiques et financiers.

Point 13. Approbation de l'ouverture du Diplôme universitaire "gestion des biens publics"

L'objectif de ce nouveau diplôme universitaire est de valoriser et de développer les compétences en matière de gestion des biens publics. Cette formation est accessible aux titulaires d'un niveau L2 dans le domaine juridique. Elle s'adresse plus particulièrement aux agents des collectivités territoriales et, plus largement, aux agents du secteur public.

S'agissant des aspects financiers, une étude de fonctionnement du diplôme universitaire a été réalisée selon la nouvelle méthode de calcul financier. Les dépenses d'enseignement, correspondant à 76 HETD, sont estimées à 6 000 €. Les coûts de fonctionnement s'élèvent à

environ 4 000 €, tandis que les coûts liés aux fonctions support sont évalués à 14 000 €, soit un coût global de 24 343 €.

Il est rappelé que le positionnement de l'établissement en matière de formation continue a toujours visé à garantir la soutenabilité financière des formations proposées, par le développement d'une offre à la fois rentable et pérenne. À cet égard, la Direction du pilotage a identifié un seuil de soutenabilité correspondant à un coût de formation de 1 700 € par stagiaire pour une promotion de 16 participants, et de 1 000 € par stagiaire pour une promotion de 24 participants.

Il est également souligné que le coût des fonctions support est particulièrement élevé, ce qui rend délicate la fixation d'un tarif de formation. En effet, les personnes qui s'inscrivent à ce type de formation recherchent avant tout une prestation d'enseignement, alors que la part des coûts de support apparaît ici prépondérante.

Le Président précise enfin que le coût de la formation est estimé à 20 € par heure.

La Directrice du pilotage précise que la méthode de calcul a évolué et repose désormais sur une approche en coût quasi complet. Les coûts directs correspondent aux heures d'enseignement, tandis que les coûts indirects regroupent les dépenses de fonctionnement et les fonctions support.

La Directrice de l'UNIFOP indique qu'en termes d'attractivité, le coût horaire de la formation apparaît satisfaisant. Toutefois, elle souligne la nécessité de mettre en adéquation le tarif proposé avec le public visé et sa capacité de financement.

Elle précise que, pour certaines formations, principalement en formation continue, un tarif de 1 000 € ne permet déjà pas d'atteindre un effectif de 24 stagiaires. À titre de comparaison, elle cite le Diplôme universitaire de secrétaire de mairie, qui fonctionne de manière satisfaisante depuis cinq ans. Cette formation accueille en moyenne 15 stagiaires pour un tarif de 1 000 € et un volume d'environ une centaine d'heures, ce montant correspondant à l'investissement qu'une collectivité territoriale est généralement en mesure de consentir pour la formation de son secrétaire général de mairie.

Elle indique que l'application de la méthodologie fondée sur le coût complet conduirait à fixer un tarif de l'ordre de 2 100 € pour un effectif de 15 stagiaires, ce qui met en évidence le caractère largement déficitaire de l'activité.

Enfin, elle souligne que cette situation peut soulever des difficultés au regard de la présentation globale de la stratégie de développement de la formation continue de l'établissement, alors même que l'offre proposée apparaît pertinente et compétitive lorsqu'elle est appréciée au regard de son coût horaire.

La Directrice de l'ESBAN s'interroge sur l'existence d'une tarification différenciée selon que le coût de la formation est pris en charge directement par le stagiaire ou par son employeur.

La Directrice de l'UNIFOP répond qu'il y a un tarif public financé/ public non financé et étudiant. Le seuil de soutenabilité est calculé en particulier avec les publics financés.

La Directrice de l'UDAF du Gard demande si ces formations sont ouvertes au financement du CPF qui permet aux salariés de financer leur formation.

La Directrice de l'UNIFOP répond que les DU ou les CCU ne sont pas éligibles aux CPF, il faudra au niveau de l'UNIFOP monter en compétences pour faire certifier ces diplômes et prétendre à

des financements. Pour l'instant, Unîmes travaille sur les subventions régionales notamment à destination des demandeurs d'emploi avec Forprosup. Le DU laïcité et médiation est élu au CPF quant à lui.

La Secrétaire Générale de l'ESBAN demande s'il y a une possibilité de concurrence par rapport au CNFPT où les formations sont gratuites avec des parcours qualifiants bien que non diplômantes, les employeurs auraient tendance à s'orienter plutôt vers ces formations.

La Directrice de l'UNIFOP répond que le DU Secrétaire de mairie est en partenariat avec le CNFPT, l'AMF et l'AMR. Unîmes essaie de s'appuyer sur ces organisations pour rendre son offre pertinente et ne pas avoir de concurrence et de s'inscrire donc en complémentarité.

Le Président ajoute que Nîmes Université s'adapte continuellement notamment sur les méthodes de calculs et en fonction de la demande du public.

En l'absence d'autres remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-41 Approbation de l'ouverture du DU « Gestion des biens »
Unanimité

L'ouverture du DU « Gestion des biens » est approuvée.

Point 14. Approbation de l'ouverture du Diplôme universitaire "transitions écologique et énergétique des collectivités territoriales"

La Directrice de l'UNIFOP présente le point en indiquant qu'il s'agit d'un diplôme universitaire dispensé principalement à distance. Cette formation s'adresse prioritairement aux collectivités territoriales et s'inscrit dans une perspective de droit public. Son coût global est estimé à 21 000 €.

Le représentant de la Ville demande si les enseignements à distance sont dispensés en direct.

La Directrice de l'UNIFOP répond par l'affirmative et précise que des supports pédagogiques sont également mis à la disposition des apprenants en complément.

Une élue du collège A indique qu'une enseignante, qui achève actuellement une thèse sur cette thématique, dispose d'une expertise particulièrement approfondie tant sur le plan théorique que pratique. Ses travaux de recherche, portant sur les sciences économiques et le management public, viendront nourrir et orienter les enseignements proposés dans le cadre de ce diplôme universitaire.

En l'absence d'autres remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-42 Approbation de l'ouverture du Diplôme universitaire transition écologique et énergétique des collectivités territoriales
Unanimité

L'ouverture du diplôme d'université « Transition écologique et énergétique des collectivités territoriales » est approuvée.
